



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# Une règle qui N'existe

Depuis le 1<sup>er</sup> avril, jour de naissance du nouveau pôle HEXAPOL (cela ne s'invente pas) une nouvelle règle serait apparue :

La hiérarchie demanderait aux exploitants d'aller se doucher après leur poste de travail ! A la CFDT cette demande nous a paru pour le moins incongrue, car de mémoire de syndicaliste cette question est depuis bien longtemps hors sujet dans un établissement moderne. Nous avons donc posé la question en DP :

Etrangement, le responsable du secteur a répondu que nous n'aurions pas de produit salissant et donc par conséquent, pas besoin d'une douche après notre poste de travail ! Ironiquement, nous nous demandons bien pourquoi nous avons l'obligation d'être en bleu dans les ateliers ? La prochaine fois nous viendrons en costume cravate ou en short selon nos préférences 😊

Nous avons également posé la question en CE :

Réponse de la direction : « La consigne donnée est la suivante : prise de poste en tenue pour l'équipe montante et organisation pour assurer les douches et la relève avant la fin de poste de l'équipe descendante »

**Conclusion** : Si côté direction, cette règle n'existe pas, et si côté exploitation, le sujet est largement débattu aux relèves, alors c'est une règle qui **N'existe** !



Pour la CFDT nous allons mettre tout le monde d'accord : comme précisé dans le règlement intérieur, les postés peuvent donc prendre leur douche 15 mn avant de terminer leur poste.

Voilà effectivement qui est clair. 😊

